



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2016

Etaient présents

Daniel BUCHWALDER,
Michel GANZER,
Françoise PAICHEUR,
Maryline CHALOT,
Jean-Claude PERROT,
Catherine BLAISE
Magali ZIETEK,
Jean-Marc ROBERT,
Mathieu GAGLIARDI,

Michel LANOIX
Jean FORESTI,
Christine STEINBACH
Madeleine MAUFFREY,
Catherine JACQUOT,
Eric LANUSSE-CAZALE,
Lysiane MABIRE,
Nicolas PIERGUIDI,
Laurence DI-VANNI,
Gérard MANCHEC,
Jean-Luc MIESKE,
Christian TOITOT
Béatrice ROCH,
Alain SAVORGNANO,
Sylvie WERNY,
Denis TISSERAND,
Jean-Pierre TREMBLIN.

Etaient excusées avant donné procuration

Brigitte ALZINGRE a
donné procuration
à Madeleine MAUFFREY
Jocelyne SMANIOTTO a
donné procuration
à Michel GANZER
Maryse SARRON a
donné procuration à
Catherine BLAISE

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER,
Directeur Général des
Services
Catherine TORNARE
Secrétariat du Maire et
de l'Assemblée

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 30

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER effectue l'appel des élus pour vérification du quorum, énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

M. GANZER est désigné **Secrétaire de Séance**.

- 2 questions orales sont annoncées par le **Groupe Seloncourt Energie Nouvelle**

M. TREMBLIN

- Etablissements Ex-Senger
- Taxes pour les nouveaux constructeurs sur Seloncourt

INFORMATIONS

M. BUCHWALDER

Modification composition des commissions

Commission Culture : remplacement de M. Philippe RECEVEUR par M. Didier FERGANI en qualité de membre élargi du Groupe Seloncourt Energie Nouvelle.

Commissions Jeunesse et Urbanisme : Mme Valérie BAZIN quitte le Groupe Seloncourt Energie Nouvelle.

M. Jean-Pierre TREMBLIN reste le seul représentant du groupe pour ces 2 commissions.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2016

M. BUCHWALDER présente ce point. Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2016.

M. TOITOT

Informe que le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire est en accord avec le compte-rendu.

Souhaite cependant qu'une réponse complète soit apportée à ce conseil ou au prochain Conseil Municipal, à la question posée par M. TISSERAND sur le sujet « Pourquoi tant de haine envers le vélo » et dont l'intervention a été interrompue lors de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} mars.

Propose de transmettre la liste de ces questions.

M. SAVORGNANO

Nous souhaitons que le débat, lors des questions d'ordre divers, soit plus serein.

Si nous posons des questions, c'est que nous pensons que ces questions doivent être posées.

Si la question est posée, elle doit l'être jusqu'au bout.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2 – TAUX D'IMPOSITION 2016

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle que, conformément aux dispositions de l'article L.1639 A du Code Général des Impôts, la date limite de notification au directeur régional des finances publiques par le préfet ou le sous-préfet des taux de fiscalité directe locale votés par les départements, communes et EPCI à fiscalité propre, est, désormais, fixée au 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2016, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est donc fixée au 15 avril.

Il propose les taux d'imposition de la Commune de Seloncourt pour l'année 2016 suivants :

- Taxe d'habitation : 10,78 %
- Foncier bâti : 19,75 %
- Foncier non bâti : 21,81 %

La Commission Finances, réunie le 21 mars 2016, a émis un avis favorable.

M. TISSERAND

Demande si la délibération ne doit pas stipuler que les taux sont maintenus.

M. BUCHWALDER

Répond que la délibération ne le précise pas.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3 – BUDGET PRIMITIF 2016

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle l'article 37 de la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 de Finances rectificative qui a modifié, de façon pérenne, les dates de vote des budgets des collectivités locales.

L'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose, désormais, que la date limite de vote des budgets locaux est le 15 avril. L'année de renouvellement des organes délibérants, cette date est reportée au 30 avril.

Pour l'année 2016, la date limite d'adoption du budget primitif communal est donc fixée au 15 avril.

M. BUCHWALDER effectue la présentation du budget primitif 2015 puis les Adjointes et les Conseillers délégués présentent le budget investissement de leur délégation respective.

« Comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, la baisse sans précédent des dotations de l'Etat aux collectivités (-30% sur 3 ans), initiée depuis 2014 reste le point le plus notable de la préparation du budget de 2016.

A la baisse de la DGF, estimée à -120 000 €, et à l'augmentation du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal), qui ne sont toujours pas notifiés, s'est ajoutée une forte diminution des allocations de péréquation, de l'ordre de 25 000 €.

C'est donc au total 158 000€ de perte de ressources dont nous devons limiter les effets.

Sans demander un effort supplémentaire à nos contribuables, nous avons recherché toutes les possibilités d'économies qui nous étaient offertes afin de maintenir notre autofinancement à un niveau suffisant, préserver la qualité du service, maintenir un niveau d'investissement convenable sans trop alourdir la dette.

Les bases d'imposition provisoires notifiées progressent de 2,18%, légèrement plus que l'estimation du DOB.

Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement diminuent de -0,83% par rapport au BS de 2015. Les recettes diminuent également de -0,12%.

Cela devrait nous permettre de dégager un autofinancement un peu supérieur à celui prévu pour 2015.

Les points les plus significatifs à relever sont :

- Une quasi stabilité des charges de personnel nettes (+0,75%) ;
- La suppression de la sous-traitance du ménage, grâce au recours au dispositif des contrats aidés ;
- La diminution des indemnités des élus ;
- La baisse des dépenses d'énergie et des charges financières.

Les inscriptions de crédits d'investissements concernent essentiellement les investissements récurrents. Des crédits sont également inscrits pour le démarrage de deux projets importants du mandat : rénovation du centre culturel et poursuite de l'aménagement du centre ville, et l'équipement informatique des écoles.

Les crédits d'investissements ont globalement peu varié par rapport au Débat d'Orientations Budgétaires. »

BP 2016
Variations /BS 2015

Ecart en valeur absolue

	Dépenses		
Achats			
	Eau	0	idem BS 2015
	Electricité	0	idem BS 2015
	Gaz	-18 000	Nouveau contrat
	Fournitures d'entretien	8 250	+6050 ménage +2200 transfert 0136
	Restauration scolaire	1 000	Fréquentation
	Fournitures scolaires	-300	Dotation/élève maintenue 50€
	Autres	-1 300	Bibliothèque
Charges externes			
	<u>Prestations de services</u>		
	Repas restau.scolaire	5 000	+ prix repas + fréquentation
	Culture	2 333	
	Ménage	-101 300	
	Autres prestations service	-800	-94 767
	Locations mobilières	-3 430	culture
	Sèche-mains	-2 200	Transfert 60631
	Téléphone	-1 700	-7 330
	<u>Entretien terrains</u>		
	Régie	1 800	
	Autres		1 800
	<u>Entretien bâtiments</u>		
	Courant et programmés	0	
	Régie	40 564	
	Contrats	-3 000	37 564
	<u>Entretien voiries réseaux</u>		
	SIACVH	3 000	Curege bouches égouts
	Sel déneigement	-4 000	
	Régie	4 100	
	Autres	2 300	5 400
	Entretien bois forêts	-2 000	signalisation, illum.Noël
	Entretien matériel roulant	0	
	<u>Entretien autres biens mobiliers</u>		
	Maintenance Informatique	1 000	
	Autres	-600	500
	Assurances	4 500	Actualisation tarifs
	Surveillance salon d'art	-2 170	Modif. Alarme
	Catalogue imprimés		Imprimés divers
	Communication municipale	-2 500	
	Transports divers	1 100	Jouissance
	Concours divers, cotisations	1 344	PMA Conseil énergie
	Autres services extérieurs	-1 741	culture
	Autres	-840	-69 140
		0	608 SACEM
Impôts et taxes			
Salaires et charges			
	<u>Personnel extérieur</u>		
	Remplacements C de G	-2 103	13 mois en 2015
	Intervenants extérieurs	3 140	Artistes, stagiaires
			1 037
	<u>Personnel titulaire</u>		
	Départs	-49 900	Ateliers, ST, crèche
	Recrutement	15 226	Police
	Variations d'heures	-5 128	
	Evolutions salariales	16 207	
	HS astreintes et divres	-3 632	
			-27 227
	<u>Personnel non titulaire</u>		
	Apprentis, emplois été	8 752	
	Remplacements directs	-17 381	
	Contrats adjés	63 167	Ménage
	Départs	-15 034	Animation, psy, Crèche, bibliothèque
	Recensement	10 296	49 800
	Prime de départ	35 000	
	<u>Impôts, taxes/salaires et Charges sociales</u>		
	Ecart de taux MS 2015 x écart taux	-38 710	2015 : 49,38 → 2016 : 47,37
	Charges sur écart./salaires x taux 2016	27 275	
	indemnité chômage et artistes		
		-11 435	47 175

Autres charges de gestion courante						
	Indemnités de fonctions			-18 310		
	<u>Organismes de regroupement</u>					
	Gymnase	-1 600			gymnase	
	Autres	1 000	-600		SIVUs	
	CCAS		0		Inchangé	
	Subventions associations		2 369			
					Course cycliste forains (-) Animation de la ville (+) Assoc +690 Aide emploi -1 500	
					West origin 2500 Suventions diverses +679	
	COS ; projets écoles, collège		-240		Malntien subv.collège Dot./ élève 40€	
	Autres		0	-16 781		
Frais financiers	Intérêts		-15 000		Pas de nouveaux emprunts	
	Ligne trésorerie		-500			
	ICNE	0		-15 500		
Charges exceptionnelles	Bourses et prix		1 600		Ravalements de façades + 1000, BAFA	
	Autres		-100	1 500		
Dotations amortissements				-3 460		
FPIC				13 043	Progressivité	
	TOTAUX	5 199 949	5 157 044	-42 905	-42 905	-0,83%
Variations fonctionnement DOB 2016 / BS 2015						
Recettes						
Ventes, prestations	Revenus forestiers		-2 095		Affouage	
	Redevances funéraires		0		Idem BP 2015	
	Occupation domaine public		80			
	Jeunesse		0		Idem 2015	
	Restauration scolaire périscolaire		11 000			
	Crèche		-5 000		Mix tarifs	
	Autres receti Locations div...		200			
Travaux en régle					4 185	
Impôts et taxes					59 316	
	Impôts ménages	42 160			Notifié	2,18% 1% légal
	Allocation de compensation PMA	0		0	Figé	
	FNGIR	0		0	Figé	
	Taxe sur l'électricité	-3 000			Réalisé 2015	
	Droits de mutation	5 000			Réalisé 2015 (-)	
	Autres	-269		43 881		
Péréquations, dotattons subventions	FDTP	1 000			Perçu 8200 en 2015 Incertitude	
	Péréquations	-25 052		-24 052	Notifié Baisse compensation TH -21 355	
	Dotations	-120 000		-120 000	Même baisse qu'en 2015	
	Subventions :			0		
	CAF CEJ	-43 000			Nouveau CEJ	
	PSO périscolaire	53 000				
	Bons CAF jeunesse					
	Autres	-3 956		6 044	Salon d'art, DSC, élections	
Autres produits (loyers)					0 Idem 2015	
Produits financiers					0	
Produits exceptionnels						
	Libéralités					
	Cessions					
	Indemnités d'assurance		-2 200			
	Autres Recettes exceptionnelle				-2 200	
Recettes sur salaires	Maladies, maternités		-24 363			
	Recensement		12 273			
	Contrats aidés		40 948			
	Autres		-2 870	25 988		
	TOTAUX	5 691 707	5 684 869	-6 838	-6 838	-0,12%
Excédent de fonctionnement		491 758	527 825	36 067	36 067	

**BP 2016
TRAVAUX BATIMENTS**

TRAVAUX	ART	BP 2016
BATIMENTS SCOLAIRES		
ECOLE DE BERNE		
Porte d'entrée école	2313	31 250
ECOLE LEVIN		
pose volet roulant électrique	2313	26 000
		-
TOTAL BATIMENTS SCOLAIRES		57 250
BATIMENTS SPORTIFS		
17 cylindres VIP intérieur salle des sports et resto Levin	2313	3 200
mise en peinture 3 courts de tennis extérieur	2313	8 500
mise en peinture 2 courts de tennis intérieur	2313	12 500
TOTAL BATIMENTS SPORTIFS		24 200
BATIMENTS DIVERS		
ENSEMBLE DES BATIMENTS		
mise aux normes incendie local technique salle polyvalente	2313	10 000
porte entrée - salle des mariages	2313	8 000
remplacement 6 fenêtres et volets mairie	2313	9 500
remplacement des volets - centre de soins (complément2015)	2313	4 000
pose de caméras supplémentaires(Ecoles levin,berne,Lmichel)	2313	30 000
alarme anti-intrusion et contrôle accès mairie	2313	3 100
alarme anti-intrusion salle polyvalente	2313	5 000
transfert de l'alarme anti-intrusion mairie à la resto levin	2313	1 300
2 stores intérieurs crèche	2313	1 400
abri -matériel accueil loisir périscolaire Mognetti	2313	2 500
régulation chauffage atelier	2313	15 500
régulation chauffage cossies	2313	6 000
TOTAL BATIMENTS DIVERS		96 300
TRAVAUX OPERATION		
Centre Culturel - restructuration OP35	2 313	160 000
TOTAL OPERATION		160 000
TRAVAUX EN REGIE		
Travaux régie bâtiments	2313 /040	139 450
TOTAL REGIE		139 450
TOTAL TRAVAUX BATIMENTS		477 200

BP 2016**INVESTISSEMENT VOIRIE**

DESIGNATION	ART	BP 2016
Travaux prévus		
Marchés de voirie rue des Carrières-Vignottes- Manet....	2315	180 000
Enfouissement rue Viette - SYDED	20417-238	140 000
Total voirie		320 000
Travaux divers		
Signalisation	2315	15 000
Total travaux divers		15 000
Travaux régie		
Travaux régie	2315 /040	58 938
Total travaux régie		58 938
		393 938

BP 2016
MATERIELS

MATERIEL	ART	BP 2016
ENSEIGNEMENT		
Equipement (330€/classe)		
Mognetti (5)	2188	1 650
Berne (7)	2188	2 310
M.Levin (5)	2188	1 650
L.Michel (4)	2188	1 320
écoles divers	2188	1 000
Plan informatique écoles	2183	60 000
TOTAL ENSEIGNEMENT		67 930
INFORMATIQUE		
Ordinateurs		
Matériels informatique		12 000
TOTAL ORDINATEURS		12 000
TOTAL LOGICIELS		-
TOTAL INFORMATIQUE		12 000
DIVERS		
MAIRIE		
Bureau - caissons- chaises	2184	1 250
Bureau des adjoints	2184	3 000
TOTAL MAIRIE		4 250

ATELIERS			
Espaces verts-	Débroussailleuse	2158	380
	tondeuse	2158	2 100
	taille haies	2158	680
	sécateur électrique	2158	1 900
	désherbeur thermique	2158	740
	brosse désherbage	2188	4 500
	échelles	2158	1 500
	doseur	2188	650
	rayonnage	2188	350
Peinture	- station de nettoyage	2188	4 500
	billeur	2188	4 400
Electricité	- décapeur thermique	2158	48
	clé a choc	2158	600
			-
	carrelette	2158	300
	perforateur	2158	520
	scie sabre	2158	462
	armoire	2184	480
	kit de distribution moteur essence	2188	285
	kit de distribution moteur diesel	2188	330
	table charge lourde	2188	450
	plate forme de rétention		500
	souffleur	2158	370
	vestiaires ateliers	2188	2 300
TOTAL ATELIERS			28 345
TOTAL MAIRIE / ATELIERS FETES/CEREMONIES			32 595

CRECHE	Chaise basse ergo	2184	640
	Nettoyeur vapeur	2188	1 100
	Meuble hall	2184	4 500
	Couvertures - draps	2188	600
SALLE POLYVALENTE - logistique	Visseuse	2188	650
	Aspirateur	2188	1 900
	Chaises pliables	2184	1 000
	Vaisselle	2188	2 900
	Batterie visseuse	2188	200
	Petits matériels	2188	1 500
	Caisse outil équipée	2188	300
	Total Salle polyvalente		8 450
DIVERS	Nettoyeur vapeur - Ecole de Berne	2188	1 100
	Machine à laver - Ecole Levin	2188	600
	Extincteurs	2188	600
	Total divers		2 300
TOTAL MATERIEL DIVERS			50 185
VEHICULES			
Véhicule service technique	2182	25 000	
		-	
TOTAL VEHICULES			25 000
TOTAL MATERIEL			155 115

BP 2016**CULTURE**

DESIGNATION	ART	BP 2016
CULTURE		
Fauteuil	2184	500
Informatique	2183	1 500
Petit matériel	2188	800
Total		2 800
BIBLIOTHEQUE		
Bacs BCI	2184	2 500
Œuvre d'art	2161	1 400
Scanner	2183	700
Petits matériels	2188	1 500
Ecran projection video	2188	700
Total		6 800
TOTAL DEPENSES CULTURE		9 600

BP 2016

SPORT – VIE ASSOCIATIVE

DESIGNATION		ART	BP 2016
MATERIEL POUR ASSOCIATION		-	
Tennis de table	table	2184	745
	2 marqueurs de salle	2188	95
Tennis club	Panneaux d'affichage	2188	1 280
	Bâche de fond de court	2188	670
Ville fleurie	Banderole	2188	250
MPT	Banderole	2188	180
Association chasse	4 miradors	2188	340
SHNPM	Appareil photo	2188	330
Comité coordination	vidéo projecteur + écran	2188	900
Total			4 790
EQUIPEMENT SPORTIF		-	
Tennis club	Création réfection sols club house	2313	6 888
Total			6 888
TOTAL SPORT-VIE ASSOCIATIVE			11 678

BP 2016
JEUNESSE

DESIGNATION	ART	BP 2016
Périscolaire / Accueil de loisirs		
Petit matériel	2188	3 000
Meuble accueils / loisirs-péri	2184	3 000
Action jeunesse -ado	2188	3 180
Frigo restauration Mognetti	2184	300
TOTAL		9 480

BP 2016
URBANISME

DESIGNATION	ART	BP 2016
PLU	202	5 000
		5 000
TOTAL URBANISME		5 000

BP 2016
ENVIRONNEMENT

TRAVAUX	ART	BP 2016
Forêt	2312	5 000
TOTAL TRAVAUX		5 000
Illuminations de Noël	2188	7 000
TRAVAUX REGIE		
travaux régie	2318 /040	13 200
TOTAL REGIE		13 200
TOTAL INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT		25 200

BP 2016
AUTRES

DESIGNATION	ART	BP 2016
Taxe d'aménagement	10223	49 785
Dette en capital	1641	547 110
Participation logiciel	2051	1 800
TOTAL AUTRES		598 695

BP 2016
INVESTISSEMENT RECETTES

DETAIL	ART	BP 2016
Opérations courantes	1328	20 000
FIPD	1328	15 000
TOTAL SUBVENTIONS OPERATIONS		35 000
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Fonds de compensation pour la TVA	10222	91 320
Taxe aménagement	10226	47 000
AMORTISSEMENTS		
Amortissement matériel	28	246 540
Total		384 860
EMPRUNT		738 221
TOTAL AUTRES RECETTES INVESTISSEMENT		419 860
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 158 081

**BP 2016
SYNTHESE**

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT
TOTAL DEPENSES	5 157 044
excédent disponible pour l'investissement	527 825
	5 684 869

RECETTES	MONTANT
TOTAL RECETTES	5 684 869
	5 684 869

INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT
BATIMENTS	477 200
VOIRIE	393 938
MATERIEL	155 115
CULTURE	9 600
SPORT - VIE ASSOCIATIVE	11 678
JEUNESSE	9 480
URBANISME	5 000
ENVIRONNEMENT	25 200
AUTRES	598 695
	1 685 906

RECETTES	MONTANT
autofinancement	527 825
REPORT RESULTAT	
RECETTES	384 860
SUBVENTIONS Opérations courantes	35 000
EMPRUNT	738 221,00
	1 685 906

ETAT DE LA DETTE SUR 20 ANS

ANNEE	Dettes en capital au 1er Janvier	Annuités à payer pour l'exercice	Dont		Variation d'Annuités (Ex N-1) - (Ex N)
			Intérêts + Frais	Amortissement	
2016	2 110 936.89	618 088.74	70 985.28	547 103.46	
2017	1 563 833.43	189 304.61	62 201.15	127 103.46	428 784.13
2018	1 436 729.97	184 315.21	57 211.75	127 103.46	4 989.40
2019	1 309 626.51	179 325.79	52 222.33	127 103.46	4 989.42
2020	1 182 523.05	174 336.37	47 232.91	127 103.46	4 989.42
2021	1 055 419.59	169 346.97	42 243.51	127 103.46	4 989.40
2022	928 316.13	139 357.55	37 254.09	102 103.46	29 989.42
2023	826 212.67	135 193.13	33 089.67	102 103.46	4 164.42
2024	724 109.21	131 028.73	28 925.27	102 103.46	4 164.40
2025	622 005.75	126 864.31	24 760.85	102 103.46	4 164.42
2026	519 902.29	122 699.89	20 596.43	102 103.46	4 164.42
2027	417 798.83	118 535.49	16 432.03	102 103.46	4 164.40
2028	315 695.37	114 371.17	12 267.61	102 103.56	4 164.32
2029	213 591.81	83 761.99	8 325.19	75 436.80	30 609.18
2030	138 155.01	80 485.59	5 048.79	75 436.80	3 276.40
2031	62 718.21	70 711.92	1 772.37	69 077.60	9 773.67

Montants exprimés en euros

M. BUCHWALDER ouvre le débat.

M. TISSERAND s'exprime au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.

« Le budget primitif que vous présentez est, à quelques points près, conforme à l'esprit de celui évoqué lors du débat d'orientations budgétaires.

Dans un certain sens, c'est rassurant, mais rien ne permet de changer, ne serait-ce qu'une remarque de ce que nous avons formulé lors de ce débat.

Nous ne voyons pas apparaître d'objectif ambitieux quant à la réduction des dépenses énergétiques.

Le contrat gaz n'apporte, pour l'instant, qu'un gain tarifaire, conjoncturel. Il faut agir sur les paramètres durables pour pérenniser nos économies d'énergies.

Certes, nous voyons des investissements concernant ce sujet : des volets électriques, des régulations de chauffage pour 21 500€ en 2016, ce n'est pas donné. Mais nous sommes forcés de constater que, jusqu'à ce jour, les dépenses en énergie sont restées stables malgré quelques destructions de bâtiments et quelques systèmes de régulation déjà installés.

Ce poste est important dans les frais de fonctionnement. Ceux-ci seront mis à mal par votre volonté d'installer de nouvelles caméras de surveillance autour des écoles. Nous ne sommes pas contre le principe, mais réticents quant au coût : 30 000€ pour 9 caméras. N'oublions pas que les caméras déjà installées nous coûtent déjà plus de 9000€ par an pour les frais de maintenance.

Ce point est à travailler d'urgence pour éviter de se faire piéger par les effets d'aubaines.

En effet, ce coût annoncé de 30 000€ pour 9 caméras est à comparer aux 60 000€ investis pour l'équipement informatique de nos écoles. Le coût de 60 000€ pour 3 tableaux interactifs et 72 ordinateurs nous semble plus cohérent que le coût de ces caméras.

Nous déplorons, et nous pourrions en parler plus longuement lors de la délibération 7, le manque de soutien aux associations, qui voient leurs demandes de subventions rabotées par principe. Cet arbitrage ne rapporte que 7000€ d'économie à la commune mais peut générer une grande gêne et un certain découragement aux bonnes volontés seloncourtoises qu'il faut soutenir.

À contrario, et là c'est plus délicat, nous constatons une concentration de dépenses sur la seule activité du Tennis soit plus de 30 000€ (fonctionnement et investissement cumulés). D'autres associations mériteraient une telle attention, telles que le Tennis de table, pour son emploi, pour ne citer que celle-ci.

Des économies sont encore réalisables dans différents postes, notamment en voirie. Nous avons fait des propositions en ce sens pour le traitement de la rue des carrières et rue Motteler.

Subir les baisses de dotation de l'Etat, c'est aussi se forcer à dépenser mieux.

Vous l'avez compris, le groupe SDS ne votera pas ce budget primitif, qui n'est pas suffisamment orienté vers une réduction des charges de fonctionnement imposée par la baisse de la DGF et qui ne prend pas au sérieux les dispositions à engager dans le cadre du grenelle de l'environnement. »

MME PAICHEUR

Rappelle l'augmentation des tarifs de l'électricité depuis 2009 qui s'élève à 42,7%.

M. GAGLIARDI

Revient sur le coût des 9 caméras et rappelle que s'il n'y avait pas eu installation de caméras à la crèche, la Ville aurait payé une franchise importante.

M. TISSERAND

Revient sur l'effet d'aubaine de ces caméras. Ce matériel est subventionné à 40%.

Point à travailler à ce niveau-là. Tout ce qui est subventionné est cher. Ce n'est pas de la haute technologie.

M. BUCHWALDER

Précise que le cahier des charges pour l'équipement informatique des écoles est donné par l'Education Nationale. Ce n'est pas un choix fait par la Ville.

La Commission Finances, réunie le 21 mars 2016, a émis un avis favorable.

VOTE

24 VOIX POUR DONT 3 PROCURATIONS

5 VOIX CONTRE

(Mmes ROCH, WERNY, MM. TOITOT, SAVORGNANO, TISSERAND)

4 - ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2

M. PERROT présente ce point.

Il rappelle que la Commune de Seloncourt a adhéré à la mission « Conseil en Energie Partagé » proposée à l'ensemble des communes de Pays de Montbéliard Agglomération et du SYGAM, adhésion validée par le Conseil Municipal en séance du 1^{er} mars 2016.

Afin d'aider les communes de son territoire et les communes adhérentes au SYGAM à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques, Pays de Montbéliard Agglomération a mis en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Son objectif est de proposer à ces communes un conseil personnalisé pour leur permettre de faire des choix pertinents et économiques en matière d'énergie sur leur patrimoine.

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture du gaz naturel d'une part et l'existence du Conseil en Energie Partagé d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet «l'achat de gaz naturel» entre les adhérents du CEP a été constitué en 2014, et ce conformément à l'article 8 et notamment VII alinéa 2° du code des marchés publics.

Le fonctionnement de ce groupement de commandes est régi par une convention constitutive. Il a été constitué pour la durée de consultation et d'exécution des marchés d'achats de gaz, soit un minimum de 4 ans, et regroupe 29 membres.

Considérant la nature particulière du bien à acquérir, le gaz, et notamment la volatilité de son prix, la procédure de consultation la plus adaptée en l'espèce est l'accord-cadre et les marchés subséquents en résultant. En effet, la volatilité des prix implique une décision très rapide (inférieure à 48h) après la date limite de remise des offres, qui se trouve être favorisée par le recours aux marchés subséquents.

Dans ce contexte, un accord-cadre a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2015, et pour lequel cinq fournisseurs ont été retenus : GDF Suez, EDF, Antargaz, Gaz de Bordeaux et ENI.

Considérant les avantages que procure ce groupement de commandes et faisant suite à son adhésion au Conseil en Energie Partagé à compter du 1^{er} juin 2016, il est proposé en sus d'adhérer à la convention de groupement d'achat de gaz.

Ainsi, il est proposé, en application de l'article 7 de la convention constitutive du groupement qui précise que l'adhésion d'un nouveau membre est conditionnée par la délibération concordante de tous les membres originaires du groupement à autoriser la signature d'un avenant à ladite convention, de signer l'avenant n°2 aux fins d'intégrer la Commune de Seloncourt au groupement pour un début de fourniture du gaz au 1^{er} janvier 2017.

La Commission Finances, réunie le 21 mars 2016, a émis un avis favorable

M. SAVORGNANO

Demande s'il y a possibilité d'étendre ce contrat à la population de Seloncourt. Beaucoup d'habitants ont en effet le gaz de ville.

M. PERROT

Répond qu'il se renseignera auprès du SYGAM.

M. GANZER

Précise que les associations de consommateurs sont sur ce créneau-là.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

5 – PRIX DES INCORRUPTIBLES – RENCONTRE DES COLLEGIENS AVEC L'AUTEUR PAUL COUAILLIER (BEORN)

Mme CHALOT présente ce point.

Dans le cadre du projet « Le Prix des Incorruptibles », il est proposé de faire intervenir l'auteur Paul COUAILLIER (BEORN) au profit d'une classe de 4^{ème} du Collège des Quatre Terres d'Hérimoncourt le 25 avril 2016.

Cette rencontre clôture un travail s'étalant sur plusieurs mois avec les collégiens de 4^{ème}.

L'auteur intervenant le même jour au Collège Olympe de Gougues à Pont-de-Roide, les frais seront partagés entre les deux Communes.

La Commune de Seloncourt prendra à sa charge :

- Les frais d'intervention de l'auteur à hauteur d'une demi-journée d'intervention, soit 207 € TTC (prix fixé par la charte des auteurs et illustrateurs) qui seront réglés par mandat administratif à l'association « Le Prix des Incorruptibles » représentée par son Président, M. Sidney HABIB ;
- Les frais de déplacement aller Paris-Belfort (billet de train) ;
- Les frais de restauration (repas du 25 avril).

La Commission Vie Culturelle, réunie le 3 décembre 2015, a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6 – CREATION D'UNE ROUTE FORESTIERE – DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. PERROT présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal du projet de création d'une route forestière de 136 mètres linéaires dans la forêt des Essarts Bourguignon, sur les parcelles de bois cadastrées n° 33 – 34 – 35 – 36 - 37. Les travaux seront réalisés sur le chemin dit « Laie sommière des Essarts Bourguignon ».

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Etat et du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER).

Le plan de financement du projet s'établit comme suit :

Montant estimatif des travaux : 10 837.20 € HT soit 13 004.64 € TTC

- ✓ Subvention escomptée de l'Etat, taux 20 % du montant des travaux HT : 2 167.44 €
- ✓ Subvention escomptée du FEADER, taux 20 % du montant des travaux HT : 2 167.44 €
- Total subventions escompté : 4 334.88 €
- ✓ Solde fonds libres : 8 669.76 € TTC

La Commission Environnement, réunie le 22 mars 2016, a émis un avis favorable.

M. SAVORGNANO

Précise qu'il n'a pas vu apparaître la somme de 4 334,88 € dans les recettes d'investissement.

M. BUCHWALDER

Répond qu'une enveloppe de subventions escomptées est inscrite au budget.

Cette subvention peut rentrer dans ce type de subventions obtenues.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SELONCOURTOISES 2016
--

Mme BLAISE présente ce point. Elle expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations seloncourtoises.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau de répartition ci-dessous.

La Commission Vie Associative-Animation, réunie le 15 mars 2016, a émis un avis favorable.

VILLE DE SELONCOURT - ASSOCIATIONS SELONCOURTOISES - SUBVENTIONS BP 2016

Subventions de fonctionnement	BP 15	BP+BS 15	Demande 2016	Vote GM 05/04/2016
Subventions aux associations	SUBVAS			
ACCA	333,00 €	333,00 €	340,00 €	333,00 €
Accompagnement écoute	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Accordéon club	- €	- €	- €	
Amicale médaillés faurecia	- €	- €	- €	
Amicale des sapeurs pompiers	- €	- €	1 000,00 €	500,00 €
Amis du vieux seloncourt	784,00 €	784,00 €	1 000,00 €	784,00 €
Anai sos cambodge	509,00 €	509,00 €	1 200,00 €	509,00 €
Association motocycliste	940,00 €	940,00 €	1 000,00 €	940,00 €
ASSM	- €	- €	- €	- €
Astro 400	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Badminton	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Cash	- €	- €	- €	- €
Club des glycines	- €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité de coordination	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Cossie Billard Club	784,00 €	784,00 €	800,00 €	784,00 €
Cossies fan tutti	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Crazy crew	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
CSUI	100,00 €	100,00 €	- €	
Ecole de combat	2 185,00 €	2 185,00 €	3 000,00 €	2 185,00 €
Ensemble instrumental	300,00 €	300,00 €	350,00 €	300,00 €
Fnaca	529,00 €	529,00 €	529,00 €	529,00 €
Football club	3 724,00 €	3 724,00 €	3 724,00 €	3 724,00 €
Gym et sport adultes	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
GSA excep	- €	- €	327,92 €	- €
Guitare passion	240,00 €	240,00 €	- €	
GP excep	441,00 €	441,00 €	- €	
Entente bavans Seloncourt	2 205,00 €	2 205,00 €	3 200,00 €	2 205,00 €
Judo	1 960,00 €	1 960,00 €	2 000,00 €	1 960,00 €

La céclia	1 568,00 €	1 568,00 €	1 600,00 €	1 568,00 €
La Jeanne d'arc	4 459,00 €	4 459,00 €	5 600,00 €	4 459,00 €
Jeanne d'arc excep	- €	- €	1 400,00 €	- €
MPT	3 880,00 €	3 880,00 €	4 000,00 €	3 880,00 €
Pétanque	441,00 €	441,00 €	441,00 €	441,00 €
Salon courtois	210,00 €	210,00 €	220,00 €	210,00 €
Seloncourt ville fleurie	901,00 €	901,00 €	906,00 €	901,00 €
Souvenir français	160,00 €	160,00 €	160,00 €	160,00 €
Tennis	2 744,00 €	2 744,00 €	3 000,00 €	2 744,00 €
Tennis de table	5 978,00 €	5 978,00 €	6 500,00 €	5 978,00 €
Voce d'italia	823,00 €	823,00 €	823,00 €	823,00 €
SUBTOTAL	41 748,00 €	41 748,00 €	49 670,92 €	42 467,00 €

Amis du Vieux Seloncourt (Brocante)	760,00 €	889,00 €	860,00 €	860,00 €
Carnaval (MPT)	6 650,00 €	6 650,00 €	6 650,00 €	6 650,00 €
Comité de coordin. 13 juillet	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Comité de Jumelage	1 600,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €
Course cycliste	2 500,00 €	2 500,00 €	- €	
Forains(Com. Coord)	600,00 €	600,00 €	- €	
Relais assistances maternelles	6 400,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €	6 900,00 €
COS	17 115,00 €	17 115,00 €	17 115,00 €	17 115,00 €
Animation ville				3 100,00 €
CONNECT E CUT -				2 500,00 €
CEJ Contrat enfance jeunesse				
M.P.T	- €	- €	- €	
Tennis de table	- €	- €	- €	
SOUS TOTAL	37 125,00 €	37 154,00 €	38 025,00 €	40 225,00 €
Tennis de table (aide à l'emploi)	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	
M.P.T(Aide emploi)	- €	- €	1 500,00 €	
SOUS TOTAL	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
Subvention ménage associations				
Glycines				
Billard	- €	- €	- €	
MPT	- €	- €	1 500,00 €	
Histoire Naturelle	- €	- €	- €	
Tennis	- €	- €	- €	
Jeanne d'arc	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Foot	- €	- €	- €	
Tennis de table	3 000,00 €	3 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €
SOUS TOTAL	6 000,00 €	6 000,00 €	8 000,00 €	6 000,00 €
Autres subventions	5 240,00 €	6 611,00 €	6 611,00 €	7 290,00 €
Total	5 240,00 €	6 611,00 €	6 611,00 €	7 290,00 €
TOTAL SUBVENTION	91 613,00 €	93 613,00 €	98 806,92 €	95 982,00 €

M. BUCHWALDER

Rappelle l'effort fait sur le maintien des subventions.

M. SAVORGNANO

Fait part de 2 remarques du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.

Lorsque les associations doivent établir leurs demandes de subventions, on leur transmet beaucoup de documents pour percevoir la même subvention que l'année précédente. Pourquoi donner autant de documents pour avoir la même subvention ?

La demande de subvention exceptionnelle demandée par la Jeanne d'Arc et refusée aurait méritée une attention particulière au vu de la manifestation organisée.

Certaines associations ont de la chance : elles ne demandent rien et bénéficient de subventions. Donne pour exemple la subvention versée au Comité de Jumelage Seloncourt-Villongo.

Certaines associations ont eu des suppressions de subventions et le regrettent : Tennis de Table, Maison pour Tous.

Fait également état des subventions ménage qui ont été versées, puis supprimées.

Demande quelques précisions sur la subvention allouée pour l'animation de la Ville.

M. BUCHWALDER

Rappelle que les dépenses de fonctionnement devant être réduites, chacun a dû apporter sa contribution.
Précise que les collectivités sont tenues de demander des justificatifs lorsque des fonds sont alloués.
C'est une nécessité légale.

Informe que le budget alloué à l'organisation de la course cycliste et à la fête foraine, manifestations qui n'auront pas cours en 2016, a été figé pour l'organisation d'autres manifestations sur la Ville de Seloncourt.
Ces nouvelles manifestations seront prises en charge par l'élue déléguée à la vie associative.

M. FORESTI

Précise que le Comité de Jumelage Seloncourt-Villongo a bien déposé une demande de subvention d'un montant de 1 600€.

M. BUCHWALDER

Demande à M. TISSERAND des précisions sur le chiffre annoncé concernant le Club de Tennis.

M. TISSERAND

Répond que la somme totale allouée au Club de Tennis correspond bien à 30 000 € (réfection des courts : peinture, sols, club-house).

M. BUCHWALDER

Rappelle les problèmes rencontrés : malfaçons courts extérieurs, inondations, remise d'une peinture au sol au club-house.

Mme BLAISE

Ajoute que la Ville met à disposition des associations des salles de qualité et du matériel.
Les utilisateurs sont chanceux de bénéficier de telles structures. Ce n'est pas ainsi dans toutes les autres villes.

La Jeanne d'Arc va organiser en 2017 une autre manifestation importante.

Nous serons présents pour le transport du matériel pour cette compétition

M. TREMBLIN

Intervient au nom du Groupe Seloncourt Energie Nouvelle concernant la manifestation organisée par la Jeanne d'Arc conjointement avec Audincourt.

Deux compétitions se dérouleront fin mai.

C'est la Ligue qui a demandé à Seloncourt d'organiser cette compétition régionale.

Cette précision pourrait justifier la demande de subvention de 1 400€ par l'association.

M. BUCHWALDER

Répond que la Ville ne peut pas suivre toutes les manifestations et que des limites sont posées.

VOTE

29 VOIX POUR (dont 3 PROCURATIONS) et dont

1 non-participation au vote de Jean FORESTI concernant les subventions liées au Comité de Coordination et au Comité de Jumelage ;

1 non-participation au vote de Michel LANOIX concernant la subvention liée à Guitare Passion

1 non-participation au vote de Catherine JACQUOT concernant la subvention liée à Seloncourt Ville Fleurie

1 non-participation au vote de Béatrice ROCH concernant les subventions liées à la Maison pour Tous

1 non-participation au vote d'Alain SAVORGNANO concernant les subventions liées à la Maison pour Tous

Les membres élus faisant partie des bureaux des associations ne participent pas au vote concernant la subvention à leur association.

8 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES 2016

Mme BLAISE présente ce point. Elle expose au Conseil Municipal qu'il convient de donner suite aux demandes de subventions émanant des associations et autres organismes extérieurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions identifiées dans le tableau de répartition ci-dessous.

VILLE DE SELONCOURT - ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS - SUBVENTIONS BP 2016

ORGANISMES	SIEGE SOCIAL	2012	2013	2014	2015	Vote CM du 05/04/16
ACTION CONTRE LA FAIM	PARIS		250			
AIDES	paris	250				250
AFA ASSOC Françoise Aupetit	paris	150	150	150		
ALTAU	Montbéliard	900	900	900	500	500
Amis de la Santé section Seloncourt	Audincourt	250	250			
Amis de l'Hôpital	Montbéliard	200	200	200	200	200
Amis du moulin de la doue		300		100	100	100
Amnesty International	Paris	250				
apes ecoles		175	180	180	180	180
APES COLLEGE	Seloncourt	175	180	180	180	180
Assoc. française des sclérosés en plaques	Blagnac	250				
Association des Assistantes Maternelles	Seloncourt	250	250	250		500
Banque alimentaire du Doubs	Besançon	600	600	600	600	600
Centre généalogique						250
Croix Bleue Valentigney	Valentigney		200	200		250
Croix Rouge			250			
Distraction des malades	Montbéliard			150	150	150
Eclaireurs unionistes						200
Ecole Notre Dame Audincourt	Audincourt	414	442	442	450	450
Fanfare Vandoncourt	Vandoncourt	350	400	400	400	400
FCPE COLLEGE	Seloncourt					
FCPE Ecoles	Seloncourt		180	180	180	180
fédération Française de Cardiologie	Paris		250			
France Alzheimer f comté		150	150	150	250	
France Népal					500	
FSE hautes vignes				500		500
Paroisse catholique		200				
Orphelins de Pondichéry		200				
Pêche AAPMA- Audinc Arbouans Exinc Selonc	Audincourt	100	100	100	100	100
PEP 25	Besançon	280	280			
Restaurants du cœur	Audincourt	600	600	600	600	600
SAPAD PEP 25	Besançon		150			
Scoliose et Partage	Seloncourt	200	150	150		
Secours catholique		500	500	600	600	600
Secours populaire français	Besançon	500	500	600	600	600
Sésame Autisme	Hérimoncourt	250	250	250	250	
SOS Amitié Belfort Montbéliard	Montbéliard	150	150	150		
UNICEF				250		
Les amis des chats	Montbéliard			1000	500	500
TOTAL		7644	7512	8282	6340	7290

M. TOITOT

Intervient au nom du Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire.

« J'observe que 2 associations oeuvrant dans le domaine de la santé : Sésame Autisme et Scoliose et Partage ne se voient pas accorder de subvention cette année.

Une autre, France Alzheimer, dans le domaine de la santé aussi, voit sa subvention augmenter.

Je souhaite des explications.

Un mot en ce qui concerne l'association Scoliose et Partage, dont je ne suis pas adhérent, mais dont j'utilise fréquemment les documents qu'elle produit dans mon métier.

Cette association a été fondée par une personne de Seloncourt, Madame Christine Chenot, qui habite rue de Vandoncourt. Elle compte, bon an, mal an, entre 150 et 200 adhérents.

Elle fait un gros travail de sensibilisation et d'éducation pour le dépistage sur la scoliose et son traitement, par la diffusion de plaquettes, (j'en ai ici à disposition), la diffusion de revues, le soutien aux familles, l'éducation thérapeutique en direction des jeunes touchés par cette maladie (2% de la population).

Il faut savoir que cette pathologie, la scoliose juvénile, n'est plus dépistée, comme autrefois par la médecine scolaire.

Le rôle de cette association n'est donc pas anecdotique. Son travail est essentiel. Ses documents appréciés des patients et des professionnels.

La somme demandée me semble tout à fait supportable pour notre commune.

L'accorder montrerait l'intérêt que les élus portent à la santé de la jeunesse comme ils portent intérêt à celle des plus âgés en soutenant France Alzheimer par exemple.

Je propose que, si Scoliose et Partage réitère sa demande, elle lui soit accordée. »

Mme BLAISE

Répond que si la subvention n'a pas été inscrite, c'est qu'elle n'a pas été demandée. Les associations ne déposent pas automatiquement une demande de subvention.

M. BUCHWALDER

Propose de vérifier cette demande de subvention et d'inscrire le montant, soit 150€, au Budget Supplémentaire.

M. SAVORGNANO

Intervient sur la subvention proposée à l'école Notre-Dame.

Ce n'est pas le rôle de la commune de subventionner une école privée.

Le Groupe Seloncourt Dynamique et Solidaire ne votera pas pour le versement de cette subvention.

Nous voterons l'ensemble des subventions mais pas celle-là.

M. BUHLER

Répond que c'est la loi et donne pour exemple la Ville de Mandeuve qui subventionne l'école Saint-Martin à hauteur de 4 600€.

Mme BLAISE

Ajoute que 19 enfants seloncourtois sont scolarisés à l'école Notre-Dame.

M. TREMBLIN

Rejoint le point de vue de M. SAVORGNANO sur cette subvention.

Nous subventionnons une école privée alors que les parents payent. Ce n'est pas très logique.

VOTE

29 VOIX POUR (dont 3 PROCURATIONS) et dont

6 VOIX CONTRE LA SUBVENTION ACCORDEE A L'ECOLE NOTRE-DAME D'AUDINCOURT

(Mmes ROCH, WERNY, MM. TOITOT, SAVORGNANO, TISSERAND, M. TREMBLIN)

9 – REGLEMENT D'UTILISATION DES SALLES – ACTUALISATION

Mme BLAISE présente ce point.

Elle rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 31 mars 2006 qui validait le règlement d'utilisation des salles communales et la délibération en date du 9 juin 2015 actualisant ce règlement en modifiant et précisant quelques articles.

Il convient, à ce jour, d'apporter un ajout à l'article 4 – Retrait et retour des clés - Alinéas 4.1 et 4.2 - précisant que le chèque de dépôt de garantie sera également encaissé en cas de plainte relevée par la police nationale pour tapage.

La Commission Vie Associative-Animation, réunie le 15 mars 2016, a émis un avis favorable.

M. SAVORGNANO

Espère qu'il n'y aura pas d'abus de la part des riverains, qui, au moindre bruit, risquent d'appeler la police.

M. BUCHWALDER

Rappelle que cette mesure reste dissuasive et qu'il est bien précisé qu'elle sera effective s'il y a dépôt de plainte.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10 – VIDEO-PROTECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD)

M. GAGLIARDI présente ce point.

Il expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, les bâtiments publics et leurs abords font l'objet de nombreuses incivilités : vitres cassées, dégradations de mobiliers publics, trafic de stupéfiants, agressions.

Afin de prévenir les atteintes aux biens, protéger les bâtiments publics et assurer la sécurité des personnes, la Ville de Seloncourt propose d'installer 9 caméras sur l'ensemble des 5 sites ci-dessous, à savoir :

- Ecole élémentaire Marcel Levin : 2 caméras fixes installées à l'arrière du bâtiment ;
- Salle de périscolaire Marcel Levin : 1 caméra fixe installée au niveau de l'entrée de la cour ;

- Ecole élémentaire Louise Michel : 2 caméras fixes installées côté rue et côté Place du 8 mai ;
- Salle polyvalente Gustave Kuntz : 1 caméra fixe installée côté rue Arthur Motteler ;
- Ecole primaire de Berne : 3 caméras installées côté rue de l'Ecole de Berne.

Le plan de financement prévisionnel des prestations s'établit comme suit :

- Installation d'un système de vidéo-protection intégrant 9 caméras : 28 093 € HT soit 33 711 € TTC.
- Subvention escomptée de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), au taux de 40 % du montant HT : 11 237 €
- Solde fonds libres : 22 474 € TTC

La Commission Bâtiments, réunie le 14 mars 2016, a émis un avis favorable.

M. GAGLIARDI

Précise qu'il s'agit de caméras haute technologie.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

11 – MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA TRESORERIE D'HERIMONCOURT
--

M. GANZER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal de valider la motion suivante :

« Motion contre le projet de fermeture de la Trésorerie d'Hérimoncourt »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie le 15 mars 2016 Monsieur Pierre ROYER, Administrateur Général des Finances Publiques à la tête de la Direction Départementale des Finances Publiques du Doubs, dans le cadre d'une consultation en vue de la fermeture de la Trésorerie d'Hérimoncourt.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de la décision de l'administration fiscale de fermer la Trésorerie d'Hérimoncourt au profit de la Trésorerie d'Audincourt en 2017, et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public.

La fermeture de la Trésorerie signifie une fois de plus la dégradation des relations entre l'administration générale et le service rendu à la population. C'est un vrai service de proximité pour les usagers, les collectivités et les établissements publics. Son transfert à Audincourt sera source de multiples déplacements sur un axe routier déjà chargé et périodiquement encombré, et sera une perte de temps pour les agents qui seront obligés de s'y rendre de façon régulière (régies de dépenses et de recettes).

Seloncourt et les autres communes rattachées à la Trésorerie d'Hérimoncourt comptabilisent un bassin de vie de près de 16 000 habitants, bien plus que la commune d'Audincourt.

M. BUCHWALDER

Précise qu'il a pris connaissance d'un courrier de Monsieur Martial BOURQUIN, Sénateur-Maire d'Audincourt, qui s'oppose à la fermeture de la Trésorerie d'Hérimoncourt pour les raisons évoquées ici.

Informe que tous les maires dont les communes dépendent de la Trésorerie d'Hérimoncourt doivent se rassembler.

Une motion circule sur internet.

Une pétition est également déposée en Mairie.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

DECISIONS DU MAIRE

COMMUNE DE SELONCOURT
CULTURE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2016

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N° DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT TTC
DEC2016-03-23-10	SPECTACLE	14/05/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION HISTOIRE D'UN JOUR	M. Roland BEE 12 rue du Général Leclerc 25230 SELONCOURT	05/04/2016	400 €
DEC2016-03-23-11	CONCERT	03/06/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION SYNOPSIS	M. Sébastien ORIEZ Président 19-1 rue de la Gare 25700 MATHAY	05/04/2016	544 €
DEC2016-03-23-12	CONCERT	03/06/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION CAESARIA	M. Théo CHAUMARD Président 18, rue Schmidt 90000 BELFORT	05/04/2016	244 €
DEC2016-03-23-13	CONCERT	04/06/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION PLAN Z - NAKED FACES	M. Adrien ZANANTONI Président 9 rue du Doubs 25250 LA PRETIERE	05/04/2016	100 €
DEC2016-03-23-14	CONCERT	04/06/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION BLACK BOTTLE	M. Vincent JACQUOT Président 14 Avenue Chabaud Latour 25200 MONTBELIARD	05/04/2016	144 €
DEC2016-03-23-15	CONCERT	04/06/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION REGGAE EST - MYSTICAL FAYA	M. GOUJON Président 31 rue de Salins 25300 PONTARLIER	05/04/2016	500 €
DEC2016-03-23-16	ATELIER D'ALICE	04/06/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION CLEMATITE	Mme Claire COLIN 1 rue des Vignes 70400 VYANS LE VAL	05/04/2016	120 €

COMMUNE DE SELONCOURT
VIE ASSOCIATIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2016

Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération du 29 septembre 2015
Alinéa 3 : marchés publics et accords-cadres

N° DECISION	OBJET	DATE ET LIEU EVENEMENT	CONTRACTANT	ADRESSE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT TTC
DEC2016-03-23-17	CONCERT	18/06/2016 CENTRE CULTUREL SELONCOURT	ASSOCIATION CABLUES	M. Thierry WILLMANN 20 rue Fresnel 68310 WITTELSHEIM	05/04/2016	650 €

ARRETES DU MAIRE

ARRETES MUNICIPAUX 2016

**Du 29 février 2016 au 21 mars 2016
CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2016**

ARR2016-02-29	février	23	arrêté détention provisoire chien catégorisé FALTOT Cyprien
ARR2016-02-30	février	24	arrêté d'interdiction provisoire de la pratique du sport stade municipal M. FORESTI
ARR2016-02-31	février	29	arrêté interdiction circulation en sens interdit cycles Centre, Château d'eau et Presbytère
ARR2016-03-01-32	mars	1er	arrêté de nomination régisseur suppléant BESSIERE Laure
ARR2016-03-02-33	mars	2	arrêté autorisation de buvette MPT carnaval
ARR2016-03-03-34	mars	3	marché de voirie annuel 2016 EUROVIA
ARR2016-03-03-35	mars	3	arrêté autorisation de travaux CAPECOM - ORANGE
ARR2016-03-03-36	mars	3	arrêté d'interdiction provisoire de la pratique du sport stade municipal M. FORESTI
ARR2016-03-03-37	mars	3	arrêté autorisation buvette FC Seloncourt
ARR2016-03-04-38	mars	4	arrêté autorisation buvette brocante tennis de table seloncourt
ARR2016-03-04-39	mars	4	arrêté autorisation buvette AMS
ARR2016-03-04-40	mars	4	arrêté circulation autorisation défilé carnaval 2016
ARR2016-03-04-41	mars	4	réglementation temporaire et circulation place Croizat Carnaval 2016
ARR2016-03-08-42	mars	8	arrêté de travaux ateliers rue d'Audincourt
ARR2016-03-08-43	mars	8	arrêté marché de la moto rue Motteler -AMS-
ARR2016-03-09-44	mars	9	arrêté autorisant la régulation des corvidés par piégeage
ARR2016-03-09-45	mars	9	arrêté de travaux rue de la Pâle VEOLIA EAU EST
ARR2016-03-09-46	mars	9	arrêté réparation branchement eau usée sur trottoir rue de la Fonderie VEOLIA
ARR2016-03-09-47	mars	9	arrêté tirage de câbles rue de la Côte AXIANS FIBRE EST
ARR2016-03-10-48	mars	10	arrêté interdit hors cases rue Hector Berlioz
ARR2016-03-15-49	mars	15	arrêté de travaux 34 rue du Général Leclerc STIEVATER SARL
ARR2016-03-15-50	mars	15	arrêté interdit hors cases rue Derrière le Château
ARR2016-03-17-51	mars	17	arrêté de régie location de salles-désignation de nouveaux régisseurs titulaire et suppléant
ARR2016-03-18-52	mars	18	arrêté démontage panneaux publicitaires JC DECAUX 7 rue d'Audincourt
ARR2016-03-18-53	mars	18	arrêté travaux remblaiement rue de la Fonderie STIEFVATER
ARR2016-03-18-54	mars	18	arrêté travaux remblaiement rue de la Pâle STIEFVATER
ARR2016-03-21-55	mars	21	arrêté travaux terrassement rue de la Pâle EIMI Elec

QUESTIONS ORALES

- Travaux bâtiment ex-Senger

M. TREMBLIN

Intervient au nom du Groupe Seloncourt Energie Nouvelle.

Demande si les travaux démarrés dans ce bâtiment seront terminés, comme prévus, fin juin.

M. GANZER

Répond que les travaux ont commencé il y a 3 semaines et espère que les délais seront couverts.

Deux locaux commerciaux de 70 m2 seront soit loués, soit vendus.

M. BUCHWALDER

Précise qu'un délai supplémentaire a été laissé jusqu'au 31 août.

M. TREMBLIN

Demande si la personne intéressée par l'achat d'une cellule commerciale l'est toujours.

M. BUCHWALDER

Répond que deux personnes ont manifesté un intérêt pour les cellules commerciales. Ces personnes n'ont pas une activité compatible. A ce jour, nous n'avons pas de nouvelles.

M. SAVORGNANO

Demande des précisions sur les travaux réalisés dans les logements.

M. BUCHWALDER

Répond que ces travaux suivront rapidement.

- Taxes sur les constructions

M. TREMBLIN

Intervient au nom du Groupe Seloncourt Energie Nouvelle

A cru comprendre que les nouveaux habitants de Seloncourt qui construisent sont assujettis à une taxe et demande des précisions.

M. BUCHWALDER

Répond qu'il s'agit de la taxe d'aménagement.

M. GANZER

Précise que cette taxe s'élève à 5% dont la moitié est reversée à l'agglomération.

Remettra, lors de la prochaine Commission Urbanisme, un tableau de toutes les taxes auxquelles sont assujettis les investisseurs.

M. BUCHWALDER

Rappelle que les questions posées peuvent ne pas être retenues par le Président de Séance qui peut toutefois les laisser poser.

M. GANZER

Donne lecture de l'article 5 du règlement intérieur.

Article 5 : Questions orales

Article L. 2121-19 CGCT : Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal.

Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal.

Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Lors de chaque séance du conseil municipal, les conseillers municipaux peuvent poser des questions orales auxquelles le maire ou un adjoint délégué répond directement.

L'objet des questions doit être énoncé en début de séance.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le maire peut décider de les traiter dans le cadre d'une séance ultérieure du conseil municipal.

Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions permanentes concernées.

M. BUCHWALDER

Souhaite que les questions restent ciblées.

Rappelle qu'il est possible, selon l'importance du sujet, d'inscrire ces questions à l'ordre du jour du Conseil Municipal en respectant le délai des 5 jours francs.

Les éléments doivent cependant être transmis pour travailler sur les questions et ainsi éviter d'engager un débat lorsqu'il n'y a pas eu de préparation.

M. TISSERAND

Précise qu'il a posé 6 questions en 1 et que ces questions étaient légitimes.

M. BUCHWALDER

Rappelle que ces questions avaient été posées en Commission et que les réponses avaient été apportées.

M. TISSERAND

Répond que le problème n'a pas été compris en Commission. Ces questions éveillent quelques réticences.

Elles restent importantes puisqu'un arrêté a été pris la veille du Conseil Municipal.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal : mardi 7 juin 2016 à 18H30.

Fin de séance à 20 H.

